

À L'OMBRE...

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



MédiaChartres l'annonce, le printemps est de retour depuis le 20 Mars, et le soleil avec lui (théoriquement ?). Ce qui va être un nouveau défi, pour trouver de l'ombre ! ***Pour certains, les perspectives d'en bénéficier gratuitement, aux frais de l'état et des contribuables se précisent*** [...] Pour les habitants de la ville de **Chartres**, ils devront déboursier **300 000 €** pour espérer désormais, un peu d'ombre pour déjeuner où dîner en terrasse des restaurants côté portail Sud. (annoncé dans le quotidien local) : https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/economie/300-000-de-parasols-installes-sur-le-parvis-de-la-cathedrale-de-chartres_14662590/

EXTRAIT :

La Ville de Chartres a investi 300.000 € pour installer 32 parasols sur le pourtour de la cathédrale

La mairie de Chartres vient de terminer l'installation 32 parasols, dans le cadre du projet de réaménagement du pourtour de la cathédrale. Coût total de l'opération : près de 300.000 €.



Après la décision du maire (sans aucune concertation avec ses administrés-es, démocratie oblige !) de paver entièrement le contour de la Cathédrale, de dalles blanches réfléchissantes de la chaleur et aveuglantes, véritable hammam et miroir. [MédiaChartres](#) attend les pics de chaleur, pour faire des relevés de températures, sous constats d'huissier.









©

MédiaChartres et PH. L

Les arbres ont été coupés et remplacés par... des parasols, de quoi « **ravir les exploitants des restaurants** » (?), sans pour autant, oublier, que l'autorisation de l'occupation de l'espace public est accordée par la mairie, moyennant une redevance annuelle, et que cette dernière est révoquée à tout moment, au **bon vouloir et humeur du maire**, qu'il ne faudrait surtout pas contrarier, sous peine de sanctions immédiates (au maximum, pendant encore une année peut-être ?).



unesco

Le site est pourtant classé, au patrimoine mondial de l'UNESCO

<https://www.unesco.org/fr/newsroom>



Pour le reste, comme <https://www.culture.gouv.fr/fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/mes-travaux-en-site-protège/4.-demander-mon-autorisation> cela dépend du pouvoir du maire, donc...



Un « petit chantier » , à **plusieurs millions d'euros**, mais selon le comptable et le maire, les finances de la ville, seraient... « au beau fixe », doit-on les croire sur parole ? Nous le saurons bientôt ! (après le contrôle et l'audit des comptes : de la ville/de l'Agglo/des satellites).

QUAND LA BÊTISE
GOUVERNE,
L'INTELLIGENCE EST
UN DÉLIT...

HENRY DE MONTHERLANT

*Le Treizième César,
Éditions Gallimard, 1970*

MédiaChartres, comme la plupart des habitants, est résolu à patienter encore un peu, car d'après nos sources, le « **festival** » devrait bientôt commencer.

Serge Maloude

EN AVANCE !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

MédiaChartres constate, que pour une fois (fait rarissime) le magazine propagandiste d'auto-satisfaction de la ville, est légèrement en avance (blagues du 1er Avril).



Le gros titre accrocheur, pour la couverture est » **rendre la basse ville à ses habitants** » (?) cela pourrait sembler anecdotique, si il n'était révélateur, du paradoxe de vingt années de laxisme et de désengagement (s), pour donner subitement, la préférence au tout béton.



La bande organisée en droit pénal

article 132-71 du Code pénal

<https://transparency-france.org/2023/07/06/blanchiment-a-qui-appartient-limmobilier-en-france-resultats-de-notre-analyse-croisee-des-donnees-sur-les-societes-et-sur-la-propriete-immobiliere-en-france/> !

<https://complyadvantage.com/fr/insights/comprendre-le-fonctionnement-du-blanchiment-dargent-dans-limmobilier/#:~:text=Ce%20type%20de%20blanchiment%20permet%20d%E2%80%99int%C3%A9grer%20des%20fonds,des%20usines%2C%20des%20h%C3%B4tels%20ou%20encore%20des%20vignobles.>

Basse ville Conjuguer l'urgence et l'opportunité

Pour le maire Jean-Pierre Gorges, il y a évidemment urgence à remédier à la dégradation et aux éboulements des jardins de l'Évêché. Il veut en profiter aussi pour redynamiser la basse ville, en manque d'espaces de stationnement, et rendre sa beauté à la place Saint-Pierre. Conjuguer l'urgence et l'opportunité d'améliorer la vie des habitants. Explications.

Une **URGENCE** (selon le maire ?) à remédier à de longues années d'immobilisme, ou de destructions de l'existant, aux nombreux « profits » du bétonnage et, du jackpot pour certain [...] ! Un **jardin de l'Évêché** fermé depuis des années, sans que rien ne bouge d'un pouce, une promesse de reconstruction à l'identique de la **Porte Guillaume en 2011** (qui ne verra jamais le jour), pas assez rentable, d'accord... **mais pour qui exactement ?**

Un projet abscons, de télécabines, digne du film de 1998 « **Armageddon** » pour relier le centre et la basse ville, a été passé à la trappe.

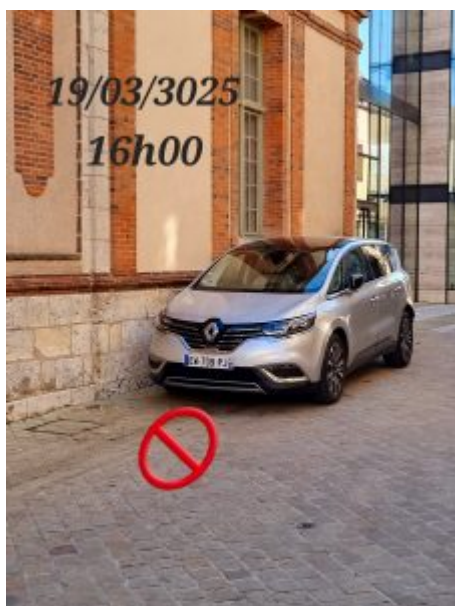


Indéfectible
acharnement, à
transformer en cité-
dortoir-cubique,
uniformisant ce qui
faisait le charme de
Chartres, une ville
affichant fièrement
son passé
historique, et dont

il ne reste aujourd'hui que quelques stigmates disparates, pour touristes.



-ABF (**architeque des bâtiments de France**), sous tutelle ?



Les projets de créations de circulations à sens uniques tous azimuts, vont certainement ravir (davantage) les automobilistes, qui se plaignent déjà du temps passé dans les bouchons. Le maire veut-il interdire définitivement, la circulation des véhicules dans l'agglomération et Chartres ? **Sauf, pour lui...bien sûr, pourtant censé donner l'exemple, un abonné aux privilèges et avantages sans aucune limite !** (photo)

* **stationnement illicite devant les portes, de l'hôtel Montesco (mairie).** *Que fait la police ?*



erratum – 19/03/2025 –



La création de plusieurs parkings (...) va certainement alimenter le carnet de commandes des très proches « **partenaires** » et amis de la mairie et le chiffre d'affaire de la société **Qpark** avec des tarifs prohibitifs, ainsi que l'ordinaire de privilégiés-es, mais en rien, changer où améliorer la vie des résidents. Concernant la remise en état (promise) des places : **Saint Brice** et **Saint Pierres**, il faudra patienter encore... longtemps, très longtemps et plus !



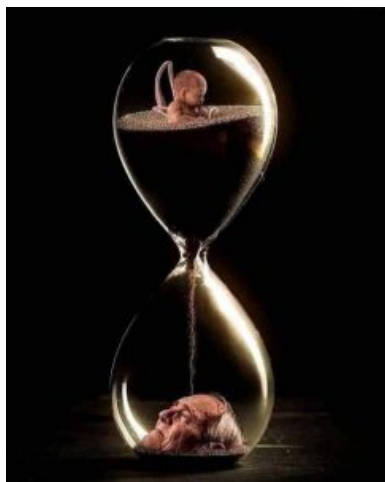
Des pages 6 à 9, les auto-congratulations cérébrales s'enchaînent, sans la moindre gêne où excuse (miroir, mon beau miroir...), comme pour **l'entretien des routes, par exemple (nous reviendrons sur ce sujet, qui le mérite amplement).**

Extrait du dernier :



<https://www.facebook.com/reel/664784469287277>

En conclusion, **MédiaChartres** constate un discours amphigouri et à la limite du burlesque, si les thèmes évoqués n'étaient pas si graves et sérieux (eux) !



Le temps, nous apportera les réponses.

Noël Lechable

DANGER !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

Un jour comme les autres, pour **MédiaChartres**, qui faisait samedi (08/03), un tour d'horizon, dans le centre ville de Chartres, histoire de contater les éventuels « **changements** » (...)



Une journée sous le soleil, les rues sont pleines de promeneurs-es. Mais attention, à « **Chartres-centre ville** », il faut être plutôt bien avisé, pour ce type de ballade (version : **Indiana Jones**). Les pièges pour les piétons, sont omniprésents, c'est ce que notre groupe en goguette à constaté **rue Marceau** (et dans le reste de la ville) !

Agréable promenade, quand soudain, une femme qui n'a pas fait attention au trous (pièges) chute sur la chaussée, face aux actuels travaux de remise en état des immeubles en cours d'effondrement, (rue Marceau) et dissimulé derrière une énorme bache (trompe l'oeil, cache misère) tendue sur la façade (coût pour le contribuable ?).





Exemple typique du quotidien, cette personne à eu beaucoup de chance de s'en sortir à moindre mal ! Ce qui n'est pas toujours le cas.

L'entretien des rues, incombe à la mairie, il y va également de sa responsabilité pénale.

<https://www.juriclic.fr/la-responsabilite-des-communes-en-cas-de-non-entretien-des-routes-et-trottoirs/>



Il y a le fait que justement, on a moins investi dans la maintenance du réseau parce qu'à une époque, il y avait une partie des budgets qui partaient dans les projets neufs parce que les projets neufs... Ça claqué plus.

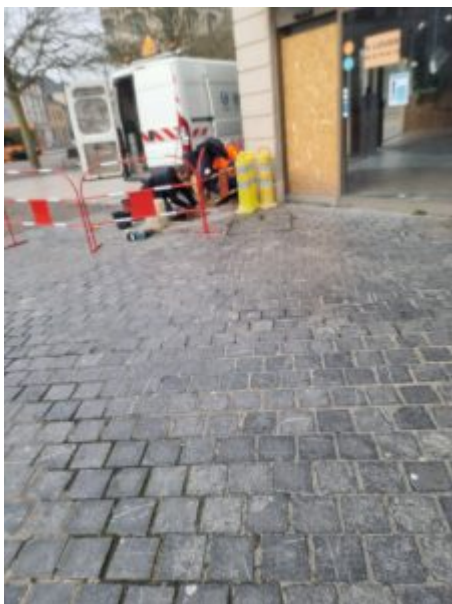
Pierre Dumas

Chargé de projet à l'Observatoire national des routes

(CQFD)

Voirie : quel recours en cas de chute ?

La législation française est claire sur l'obligation du gestionnaire de voirie d'entretenir la chaussée. Il ainsi peut être mis en cause. Du côté de la victime, il est possible d'intenter un recours contre la mairie. Cependant, il est obligatoire de déterminer le vrai gestionnaire avant de commencer les démarches. Une fois que c'est fait, il est recommandé de résoudre à l'amiable le litige avant de saisir le juge. Pour ce faire, il faut envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception à l'administration concernée. La lettre adressée à la mairie doit mentionner les détails cités dans la liste suivante :



Les employés de la voirie (services techniques de la ville), sont appelés régulièrement pour boucher les trous (pastille de ciment) dans les plus dangereux, mais il s'agit d'un travail à temps plein !

NB/ Rue Marceau, le chantier avance vite et est « prioritaire » , car il touche la famille du maire [...]
(sources [MédiaChartres](#))

Contrairement à d'autres, qui empoisonnent les riverains depuis des années (exemples: photos) A noter, que selon les informations de [MédiaChartres](#), les sociétés en charges des travaux, ne sont également, **JAMAIS...** choisis au hasard !

* Le « **délit de favoritisme** » est créé en France par une **loi de 1991**, dans une perspective de moralisation de la vie publique. Cette dénomination courante désigne le **délit d'octroi d'un avantage injustifié dans les marchés publics et les délégations de services publics (DSP)**.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/la-responsabilite-penale-des-elus>



<https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/action-coeur-de-ville>

De quoi résoudre l'équation « où et à qui » sont attribués par la mairie, en priorité, les subventions du programme et aides financières de l'État !





Il est devenu impossible de circuler avec un véhicule sur les boulevards de **Chartres** et sa périphérie (travaux), et de circuler à pieds dans le centre, à cause des chantiers et... des risques encourus !



[MédiaChartres](#) — Ph L.



La mairie à d'autres sujets de préoccupations, bien plus **URGENT**, comme le transfert de l'**OT** (Office de tourisme), de la place de la Poissonnerie, dans l'ex-école de la Cathédrale, où de terminer de défigurer le Boulevard Foch, en construisant dans la lignée du déjà accompli, des immeubles en lieu et place de l'ancienne caserne des pompiers et du point d'accueil de jour, des sans abrit (relégué, une rue derrière).





***Audition de Médiapart, par la commission d'enquête du Sénat, concernant la corruption régaliennne.**



de la semaine, pour aller plus loin !

(ci-dessous)

https://videos.senat.fr/video.5098041_67c4e72feb2da?timecode=1303000



https://www.lemonde.fr/planete/article/2015/10/06/inondations-sur-le-littoral-mediterraneen-le-prix-a-payer_4783555_3244.html

Martine Leroy

PLAGIAT !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

MédiaChartres s'étonne souvent, du manque d'inspiration (en règle générale), concernant les « **innovations inédites** » de la ville de Chartres.

GUILLAUME BONNET



6^{ème} Adjoint au Maire en charge du Commerce et de l'amélioration du Cadre de vie.

- > Politique de développement du commerce et de l'artisanat.
- > Proximité, circulation et stationnement.
- > Accueil des nouveaux arrivants.

Profession : Conseiller technique.

À l'instar de la réactualisation d'un vieux projet, porté par la mairie en **2023** et repris récemment à son compte, par le 6^{ème} adjoint **M. Guillaume Bonnet**.

– **Source** : (quotidien local)

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/vers-un-developpement-de-la-livraison-a-velo-cargo-a-chartres_14388074/



Une idée qui visait à supprimer, durant certains créneaux horaires, les livraisons dans le centre ville, par le nombre croissant de camions et camionnettes, qui stationnaient pour la plupart de façon anarchique, au grand dame des habitants et piétons (...)

Un arrêté municipal avait [même] été lancé, définissant les

nouvelles règles en matière de livraisons, dans le centre. Peine perdue, puisqu'il n'a jamais été respecté avec aucun effet, chacun des livreurs ayant une « **excellente** » raison de faire son travail, au jour et heure de son choix !

Et puis, les commerçants n'étaient pas « **forcément d'accord** » avec cette idée, pour des raisons pratiques et liée directement au chiffre d'affaire.

<https://geodis.widen.net/s/ktq6kdhjfx/cp-chartres-livraison-urbaine-04-09-23-vdef>

Face au mécontentement grandissant des riverains, (à **quelques mois des élections municipales**) l'adjoint a dû se résoudre à proposer, dans l'urgence, une solution... quitte à fouiller dans les vieux dossiers. Chapeau bat, Monsieur Bonnet.

Seulement, difficile de faire du neuf avec du vieux, surtout quand l'idée de départ avait déjà été « **empruntée** » à une autre personne.



Après neuf ans de procédures, Chartres Métropole et la région Centre-Val de Loire subventionnent le projet artisanal eurélien à hauteur de 500.000 €. © SIC COYGENE



La SCIC OXYGÈNE va pouvoir se développer après un combat de neuf ans mené, entre autres, par l'artisan Dominique Redoué. © agence de Chartres

– source : (quotidien local)

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/economie/pourquoi-il-a-fallu-neuf-ans-a-la-societe-cooperative-d-interet-general-oxygene-pour-voir-ses-projets-aboutir_13721170/

L'instigateur du projet **M. Dominique Redouté**, avait de grands projets pour son avenir et développement, depuis 2007, il prévoyait la construction d'un bâtiment en bordure de rocade (Mainvilliers), il avait trouvé les nécessaires financements et soutiens politiques, pour voir l'aboutissement de **Son idée** !

Une idée tellement formidable, quelle n'a pas manqué d'attirer l'attention de certains prédateurs, sans scrupule, et c'est ainsi qu'il a assisté impuissant à la vampirisation, du rêve de sa vie !



– source : « **historique de l'affaire** » !

<https://cactus.press/histoire-doxygene-on-nest-pas-dans-un-pays-communiste/>

– pour poursuite : source (quotidien local)

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/economie/rebondissement-dans-le-projet-oxygene_1177999/

Une affaire « ordinaire » parmi tant d'autres, pour la mairie et l'agglomération de Chartres !



Pour **MédiaChartres**, ce comportement (habituel) à **Chartres/Agglomération**, ne comporte aucun aspect de respectabilité, à l'égard de ceux qui l'utilise à des profits d'ambitions et d'enrichissements personnel, mais inciterait plutôt au **total mépris** (CQFD).

Alexandra Simoni

POUCE D'OR 2025



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Retour de la saison de l'attribution des prix et récompenses, **MédiaChartres** n'échappe pas au phénomène.

Fait rarissime... pour la première fois, le prix du « **Pouce d'or** » à été décerné à l'humanité par le jury, à une représentation nationale, « **la justice** », et en particulier pour les actions de **certains des ses représentants** auprès du **TGI** (Tribunal de grande instance) de **la ville de Chartres** (28000). Juges : aux affaires familiales/ pénales/ Avocats/ Procureurs (...)



L'année 2024 a amené **MédiaChartres** à enquêter sur de nombreuses affaires. Toutes ont un point commun « **les verdicts** » .

Sur les affaires familiales (**les plus nombreuses**) les incohérences dans le traitement des dossiers (selon l'avis d'experts), ne laissent aucune place au doute. Malgré les preuves irréfutables de la défense, les Juges condamnent des plaignants-es aux bénéfices des accusés (?) – Cit : **L'ignorant affirme, le savant doute, le sage réfléchit. Aristote**



Concernant le Pénal, ce qui à le plus attiré notre attention en 2024, demeure « **l'affaire** » du référent de l'association Anticor. Pour : la gestion/ la rapidité/ un dossier édulcoré de ses pièces essentielles/ la forme inclusive et douteuse de l'instruction/ le jugement et les manifestes « **égarements** » complices, avec la façon dont ce dossier à été clôturé **Très rapidement** [...]

La justice focalise actuellement et particulièrement l'attention des Français, à la lectures des nombreux et récurrents « **faits divers** » qui illustrent malheureusement, le quotidien de la vie d'aujourd'hui.

MédiaChartres, n'ignore rien des problèmes de l'institution judiciaire Française, manque de moyens, d'effectifs, etc, **mais en ce qui concerne Chartres, cela n'explique pas tout**, des questions restent en suspens !

**PROCHAINEMENT
SUR
VOS
ECRANS**

Hasard du calendrier, le multiplex cinéma de Chartres « **Les enfants du Paradis** » lance la 4^{ème} édition du film judiciaire, avec pour fil d'Ariane, le long métrage réalisé par le comédien **Yvan Attal**, titre : « **Les choses humaines** » (voir la bande annonce) **ICI** : <https://www.youtube.com/watch?v=-GsG-xPDV7c>

Jusqu'au **30 mai**, des intervenants du monde judiciaire, animeront des débats sur scène et sur le thème actuel, « **les viols, face à la justice** », **MédiaChartres** **n'a pas été convié** (simple oubli ?).

Nous aurions profité de cette occasion, pour souligner d'autres films sur le triste sujet : comme celui-ci (admirable et révélateur), à voir absolument en entier **ICI** : <https://www.arte.tv/fr/videos/109097-000-A/la-fille-qu-on-appelle/>

Il résume à lui seul, comment le pouvoir et l'argent, peuvent peser sur la « justice » et la rendre insoutenable pour les victimes.



Un sujet qui ne voit pas le bout de son tunnel, souvenez-vous : https://www.francetvinfo.fr/monde/usa/comment-un-viol-a-l-universite-de-stanford-est-devenu-une-affaire-nationale-aux-etats-unis_1493009.html

Un véritable chemin de croix pour les justiciables, qui est bien souvent trop long, exemples du moment : <https://www.tflinfo.fr/justice-faits-divers/chronologie-affaire-betharram-francois-bayrou-retour-sur-plus-de-50-ans-de-silences-et-de-non-dits-2351258.html>

où encore : https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_des_viols_de_Mazan

et dans notre rétro :

<https://www.facebook.com/watch/?v=1677543592832035>



Vous serez
toujours
la mauvaise
personne
tant que
l'histoire est racontée
par des gens
qui ont décider
de salir votre image !!!

[MédiaChartres](#), (à méditer).

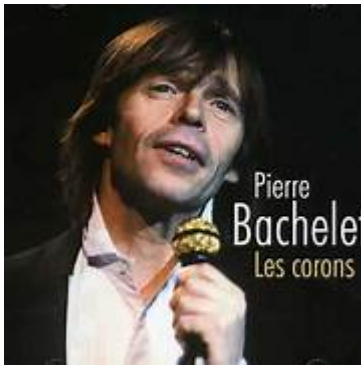
(CQFD)

Martine Leroy

AU NORD, C'ÉTAIT...



MédiaChartres soutien, **plus que jamais,**



Le titre « **Au Nord, c'était...** » fait de suite penser à une chanson de **Pierre Bachelet**, (décédé il y a juste 20 ans), et qui a laissé un inoubliable hymne au club de foot de **Lens** : <https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=au+nord+c%27%c3%a9tait+les+corons&&mid=FC43517A20C164A033FBFC43517A20C164A033FB&FORM=VAMGZC>

Pour **MédiaChartres**, il est certain que cette chanson ne fait pas l'unanimité auprès de **Jean-Pierre Gorges** (maire de Chartres et président d'agglomération), et ceci, **pour plusieurs raisons** ! En premier lieu, « **le Nom** » qui évoque chez lui une réaction épidermique (éruptions cutanées) et aigreurs d'estomac [...] (ndlr)



Nouvelle contrainte pour le projet PNE

L'aménagement du plateau Nord-Est (PNE), à Chartres, fait face à une nouvelle contrainte. L'inclusion de son volet commercial dans le périmètre Action Coeur de Ville vient d'être annulée par la cour administrative d'appel de Versailles.

Une décision, une délicate décision.

C'est une nouvelle péripétie judiciaire pour le projet du plateau Nord-Est (PNE), principal développement urbain prévu par la Ville de Chartres dans plusieurs années. Un autre élément lui tendait le bras : le conseil de l'urbanisme, la veille de l'adoption de l'acte, a refusé de valider le projet. Un refus qui a conduit la Ville de Chartres à saisir la cour administrative d'appel de Versailles.

Le projet PNE prévoit notamment la création, sur une partie du terrain à caractère commercial, d'un espace dédié aux locaux. L'ensemble devra respecter une hauteur maximale de 12 mètres et être construit en pierre ou en béton.

Malgré ce refus, la Ville de Chartres a poursuivi le projet. Elle a obtenu le permis de construire le 15 janvier 2012. La cour administrative d'appel de Versailles a annulé ce permis le 17 septembre 2012.

La cour administrative d'appel de Versailles (CADA) a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux.

■ Nouvelle délimitation

Après avoir annulé le volet commercial du projet PNE, la cour administrative d'appel de Versailles a également annulé le volet résidentiel. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux.

La cour administrative d'appel de Versailles a également annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux.

La cour administrative d'appel de Versailles a également annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux.

La cour administrative d'appel de Versailles a également annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux.

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux. »

■ Volet commercial

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux. »

■ Volet résidentiel

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux. »

« La cour administrative d'appel de Versailles a annulé le volet commercial du projet PNE. Elle a jugé que la Ville de Chartres n'avait pas respecté les règles de l'urbanisme en matière de hauteur et de matériaux. »

*Et puis, il y a l'éternel projet du maire de refondre en totalité, le plateau Nord-Est (PNE) de la ville. Un projet extrêmement compliqué, qui a déjà fait l'objet de nombreux procès et déconvenues au fil du temps,, comme se plait à le rappeler le quotidien local en date du **15/02** (page 6). Ce dernier, minimise le nouveau « **revers** » prononcé récemment par la cour administrative de Versailles, « **Nouvelle contrainte...** » ?, mais qui laisse supposer, que rien n'est impossible, fasse à l'entêtement du maire, qui vient (encore) de déposer une nouvelle plainte (une de plus à son crédit), entièrement financé avec l'argent du contribuable, « dans le cadre de la loi... », vraiment ? **MédiaChartres** à cherché à en savoir plus. Que révèle la loi sur le sujet :

[https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/responsabilite-et-protection-des-elus- locaux#:~:text=Ce%20dispositif%20r%C3%A9pond%20%C3%A0%20trois%20types%20de%20situation,est%20contr%C3%B4l%C3%A9%20par%20la%](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/responsabilite-et-protection-des-elus- locaux#:~:text=Ce%20dispositif%20r%C3%A9pond%20%C3%A0%20trois%20types%20de%20situation,est%20contr%C3%B4l%C3%A9%20par%20la%20)

20chambre%20r%C3%A9gionale%20des%20comptes.



Des maires ont, par le passé, été obligés de rembourser « **les frais de protections** », la justice ayant estimée qu'ils n'entraient pas dans le cadre réglementaire d'attribution !

: [https://www.lanouvellerepublique.fr/maine-et-loire/le-maire-de-](https://www.lanouvellerepublique.fr/maine-et-loire/le-maire-de-cholet-prive-de-protection-fonctionnelle-par-la-justice-il-devra-rembourser-1739207512)

[cholet-prive-de-protection-fonctionnelle-par-la-justice-il-devra-rembourser-1739207512](https://www.lanouvellerepublique.fr/maine-et-loire/le-maire-de-cholet-prive-de-protection-fonctionnelle-par-la-justice-il-devra-rembourser-1739207512)

PLUS : Le quotidien local, pour sa part, réalise une bonne opération en début d'année, avec successivement deux pages complètes de publicités pour la piscine de Chartres « **L'Odysée** » les samedis : 11/01/ (page 8) et 04/01 (page 8), **faut-il y voir une relation (?)**

L'agglomération n'est pas en reste, avec la publication , d'un « **Best OF** » 2001/2025 du magazine **Votre Agglo #138**, intitulé « **métamorphose** »

<https://www.chartres-metropole.fr/lagglo/votre-agglo/detail/votre-agglo-hors-serie-138-fevrier-2025>

196 pages entièrement consacré aux « **bienfaits** » (...) des interventions et idées géniales, (pour majeure partie), venant des ambitions du président de **Chartres métropole**. 300 grammes -information /propagande-, qui anticipent les futures élections municipales de 2016 (toujours aux frais du contribuable) Exemple du coût de revient : maquette (photocomposition), mise en page, imprimerie, livraison, distribution... soit (**hypothèse basse**) tirage annoncé à **78 200 exemplaires** x par 3 € = **234 600** + frais divers (énoncés ci-dessus) moyenne de 2 euros par N° = **156 400 €**, pour un **prix globale de 391 000 €** (X 2 -**Votre Agglo/Votre Ville**- soit un **total de... 782 000€**) pour terminer comme ça (photos ci-



dessous), avant la poubelle !



Idem, pour le N° spécial de
« **Votre Ville** »

#249 (196 pages)

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/votre-ville/2025/votre-ville-249-fevrier-hors-serie-magazine-chartres.pdf





©

F. G.

et

Ph. L





GABEGIE !

Apologie des réalisations, mais aucune allusion aux **promesses non tenues** : reprise des appartements au dessus des commerces, transformés en réserves/reconstruction de la porte Guillaume/ remise en état des rues du centre ville//etc.





Également : abattage d'arbres tout azimut (le seul vert visible près de la Cathédrale, est désormais, celui posé sur les tables des restaurants)/ la bétonisation à outrance de la ville/ un « **endettement métrisé** » ? voté par des personnes qui, pour la plupart, ne résident pas en ville/ les perpétuels chantiers/ une circulation rendue presque impossible/ fermeture du centre de loisir « **le Rigeard** » / la multiplication des satellites, sans jamais divulguer les Noms des dirigeants et les résultats financiers (données publiques)/ l'absence du reconditionnement complet du musée/ fermeture et non sécurisation, du jardin de l'évêché/ suppression de la presque totalité des parkings de surface, au profit du privé/construction d'une mairie à la taille et goût de l'édile/ non respect de la loi **ZAN**/ une multitude de privilèges accordé à un cercle d'amis-es et proches (Famille)/ etc <https://fr.wikipedia.org/wiki/Privil%C3%A8ge>

« Tu pousses le bouchon
un peu trop loin Maurice! »



« Ne pas avoir de limite, ne pas sentir le vent tourner et les
ennuis arriver »

Moujib Kada

LA GUERRE, DES « TROIS »...

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.



Dans ce soit disant « monde civilisé » [MédiaChartres](#) retient surtout les dérives qui s'accroissent et font quotidiennement l'actualité et la une des Médias.

<https://www.msn.com/fr-fr/actualite/france/eure-et-loir-une-m%C3%A8re-et-son-fils-victimes-dune-attaque-au-couteau-le-suspect-hospitalis%C3%A9/ar-AA1z2Wh4?ocid=BingNewsSerp>

Les nombreux conflits : Ukraine, Palestine, Congo, Liban, etc. La population qui ne croit plus en sa sécurité, agressions et assassinats en nette progression. Les politiques qui se livrent des combats fratricides dans les arènes des ambitions personnelles (entre deux gros mensonges). Le pouvoir d'achat, budget d'austérité sans précédent voté à l'assemblée nationale, validé et renforcé par le Sénat, l'emploi, la crise financière, la guerre commerciale qui menace avec les Etats Unis, **en bref, l'anxiété du futur ou la vie au quotidien**. Et ce ne sont pas les fulgurants (et inquiétants) progrès de l'IA (intelligence artificielle) qui vont calmer le stress (bien au contraire). La bonne nouvelle, c'est que la France, après avoir fait « **les fonds de tiroirs** » à retrouvé **100 M€** (milliards d'euros) pour financer en urgence, l'avancement du développement de l'IA (?). La course est bien lancée, pour la domination (des restes) du Monde de demain.

<https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=chanson%2c+The+end+of+the+Woord&mid=53C176715CB52CAD827E53C176715CB52CAD827E&FORM=VIRE>

CHARTRES VOTRE VILLE

#248 JANVIER 2025 | chartres.fr

À Chartres (28000), le maire/président d'agglomération, nous dévoile dans le N° #248 du magazine « **Votre Ville** » n'avoir que 3 (trois) priorités, **le reste ne le concerne pas (?)** (où peut-être, juste sa longue réflexion (dilemme), sur le fait d'adhérer (où pas) au parti LR (pour plaire et faire comme les « copains »). https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/en-eure-et-loir-qui-sont-les-tenors-politiques-qui-soutiennent-la-candidature-de-bruno-retailleau-a-la-presidence-des-republicains_14640539/

INTERVIEW

2025 : les trois priorités du maire Jean-Pierre Gorges

Des priorités très largement détaillées, en pages : 6 à 9, **vision apocalyptique de la ville !**

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/votre-ville/2025/votre-ville-248-janvier-magazine-chartres-ville.pdf



**« Il faut concentrer
nos moyens sur
la réhabilitation
des jardins de
l'Évêché. »**

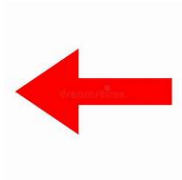
À commencer par la N° **1**, » **le jardin de l'évêché**», resté des années en décrépitudes, qui subitement et contre toute attente, à l'attention et les faveurs du maire, qui se doit, rappelons-le, de tenir ses engagements à l'égard des **sociétés de BTP**, partenaires de la ville et de l'agglomération ! (fournir des chantiers), comme la construction d'un parking **PAYANT** sous le jardin [...]



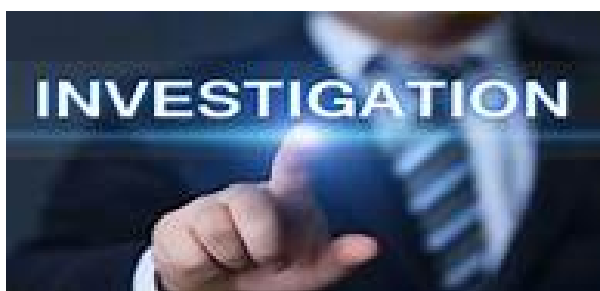
Construire également un nouveau parking, entièrement... **PAYANT** en lieu et place de l'actuel centre de recrutement de l'armée, et l'un des fiefs (pour le moment) de la **Société Eiffage** (place Saint Pierres), **mis à disposition de cette dernière, gracieusement** par la mairie, en supprimant aux élèves, le square du lycée Marceau, et au plus grand mépris du code de la route et interdictions locales. Les « phantasmes » de l'édile, passent encore avant le bien-être des enfants et adolescents (question, d'habitudes à Chartres) !



AVANT :



APRÈS :



Après cette promotion **GRATUITE**, pour les « **projets de la ville** » (et personnels), **MédiaChartres** va continuer ses investigations.

Sylvie Muller

MENSONGES/RÉALITÉ !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.



Alors qu'un énième premier ministre, se réjouit d'avoir fait passer le **budget de fonctionnement 2025, pour la France (?)** **MédiaChartres** médite encore, sur ce tour de « **passé-passe** » réalisé avec, et grâce à des compromis [...] et des promesses à tour de bras.



enfumage !



Une première étape dans le futur grand plan d'austérité, qui se profile à l'horizon.

Une question subsiste, comment en sommes nous arrivé là, et une deuxième (plus intéressante), **ou est passé l'argent ?**

MédiaChartres apporte des réponses, pour comprendre !



Et pour mieux assimiler, regardez, et SURTOUT écoutez attentivement, Analyses et témoignages :

<https://www.youtube.com/watch?v=hcKZ6lXvy-I>

Pour les septiques ou adeptes de la « théorie du complot », un petit retour sur une page de notre histoire. Et les

similitudes incontestables et glaciales, avec le présent (et l'avenir, proche).

– Face au spectacle dramatique de la dette publique, tout se passe comme si ce problème, parce qu'il est d'actualité serait inédit. A tel point que les solutions proposées à longueur de discours – **moins de dépenses et/ou plus de recettes** – paraissent novatrices et évidentes.

Or quiconque s'intéresse à l'Histoire ne peut qu'être stupéfait par la similarité des discours d'aujourd'hui et d'hier, en particulier si l'on étudie la dette de la Première guerre mondiale.

D'emblée, il ne s'agit pas de céder à la facilité de dire que l'Histoire se répète (quoique). Ce sont les acteurs de l'Etat qui se répètent. Utilisant les mêmes concepts, ils proposent les mêmes solutions. Seulement, ces mêmes solutions ont conduit à transformer la comédie de la dette publique des années 20 en tragédie des démocraties des années 30.

Après la guerre, la dette publique intérieure est de 178 milliards de francs pour un budget normal de 5 milliards de francs en 1914. Le Gouverneur de la Banque de France pose le problème dans des termes qui n'ont depuis pas varié : « *Le retour à [l'] équilibre a pour condition première le remboursement de la dette de l'Etat, remboursement qui dépend lui-même et d'une stricte économie dans les dépenses publiques et de l'effort du pays pour fournir au Trésor des ressources suffisantes* ». Partant, le Bloc national peut se faire élire en 1920 avec pour programme « *Assainissement des finances publiques, lutte contre le gaspillage, limitation de l'initiative parlementaire en matière de dépenses, simplification des rouages, suppression des emplois inutiles* ». La comédie de la dette publique peut commencer.

Lorsqu'il est question de dépenses, « **il y a trop de fonctionnaires** » (E. Brousse, ch. des députés, 14/12/21). Un

sénateur dit : « **une politique qui tend à réaliser dans les services publics les économies nécessaires je l'appellerai une politique de réformes.** » (20/05/20).

Concernant les impôts : « *le système fiscal doit être fonction du système économique. Vouloir faire l'inverse, c'est compromettre le développement du pays, c'est arrêter dans leur essor toutes les initiatives de production* » écrit un ministre des finances.

La dette est telle que le Bloc national ne parvient pas à régler le problème. Lorsque la dette occupe la moitié du budget de l'Etat, la réduction des dépenses pour la soutenir impliquerait un hara-kiri étatique. Pour autant, la comédie de la dette mène à une crise de la vie chère qui permettra à la Gauche conduite par Herriot de se faire élire.

Par souci de crédibilité, la Gauche ne remet pas en cause le texte de la comédie qui s'est jouée depuis 1920. Herriot dit « *il nous faudra inspirer la confiance, montrer que nous en sommes dignes, montrer que des hommes comme nous, des républicains de gauche sont de bons administrateurs, nous devons appliquer les principes sans lesquels il n'y a pas d'Etat solide, et, en particulier, le principe de l'équilibre budgétaire* ».

Et la comédie pourra se rejouer en dépit de l'alternance politique : « « *Nous voici engagés dans un débat dont dépend l'avenir des finances françaises* » (28/01/26) « *Pour qu'[un patron] ait cette confiance, il ne faut pas le décourager par des impôts excessifs* ». (30/01/26).

Là encore, la dette est telle que l'issue de la comédie ne peut mathématiquement pas être résolue par la réduction des dépenses ou l'augmentation des impôts. Mais au lieu de remettre en question les solutions classiques, les acteurs doutent de l'institution parlementaire. **Si le Parlement n'arrive pas à résoudre le problème de la dette, le problème**

c'est le Parlement. Un comité de spécialistes propose ce que l'un d'eux nomme lui-même une « **dictature financière** » (E. Moreau).

Poincaré finira par obtenir les pleins pouvoirs en matière financière en 1926. Il signera plus de 80 décrets en moins de 4 mois. On peut sourire de certains : « *La situation financière commande, dans tous les domaines, les plus rigoureuses économies. Or, les brigades de gendarmerie à cheval sont d'un entretien coûteux et, dans beaucoup de cas, le gendarme à bicyclette peut remplacer sans inconvénient, le gendarme à cheval* » (17/09/26). D'autres sont saisissants tant ils transforment le rôle économique de l'Etat. Le sous-préfet doit ainsi devenir un « *animateur* » pour faire « *l'inventaire nécessaire des ressources économiques* » en « *promouvant l'organisation et la création des industries* » (10/09/26).

Ces mesures ne suffiront encore pas, pour les mêmes raisons. Mais au passage, l'institution parlementaire, et à travers elle la démocratie représentative en est ressortie singulièrement affaiblie.

Malgré l'autoritarisme des décrets, Poincaré ne résout pas le problème avec les méthodes qui avaient été appliquées aveuglement depuis 1920. Ce n'est qu'au bord du gouffre monétaire qu'il finit par accepter que la dette ne pourra pas être payée. Par la loi du 25 juin 1928, 80% de la dette est effacée en divisant la valeur du franc par 5. C'est le miracle Poincaré.

Malgré cette issue, les dix années du joug de la dette avaient tant acculé la société française dans la vie chère et remis en cause les cadres démocratiques au nom des nécessités économiques, que les années 30 pouvaient commencer.

Une courte leçon en forme de souvenir s'impose : les pleins pouvoirs ont d'abord été accordés en France pour des raisons budgétaires. La crise de la dette publique des années 20 a

préparé la crise de la démocratie des années 30, en plongeant l'Europe dans l'abîme des années 40.



https://fr.wikipedia.org/wiki/Responsabilit%C3%A9_de_la_France_dans_la_Grande_D%C3%A9pression

Pour aller plus loin : (pour les plus septiques).

En DVD :

LES SECRETS
DE LA FINANCE MONDIALE

L'argent dette

"Le système bancaire moderne fabrique de l'argent à partir de rien.
Ce processus est sans doute le tour de passe-passe le plus étrange jamais inventé."
Josiah Stamp, directeur de la Banque d'Angleterre de 1929 à 1941

LD-50
1997

"Tout le monde devrait voir ce film."
David Horton, auteur de *When corporations rule the World*.

"Le meilleur matériel éducatif à ce jour sur le système bancaire mondial."
Alan Tschetter, enseignant indépendant.

"Le processus par lequel les banques créent de l'argent
est si simple que l'esprit résiste à y croire."
John Kenneth Galbraith, économiste.

L'argent dette

La dette des gouvernements, des entreprises et des ménages
a atteint des proportions astronomiques.
D'où vient tout cet argent ?
Comment peut-il y avoir tant d'argent à prêter ?
La réponse est simple : IL N'Y EN A PAS !

C'EST LA DETTE QUI CRÉE L'ARGENT.

Si tout ceci vous laisse perplexe, rassurez-vous. Très peu de gens comprennent ce système, même si nous sommes tous touchés. Ce long métrage d'animation, dynamique, pédagogique et divertissant va vous expliquer, de manière compréhensible par tous, les effets magiques et pervers du système actuel d'argent-dette. Un film indispensable pour comprendre les sources de la crise mondiale !

Format : DVD
Langue : Français - Son : Stéréo

3-530941-037218

TOUS PUBLIC

www.springer.fr



Question de **MédiaChartres**.

Allons nous revivre, un siècle plus tard, le même épisode (genre, film « **Un jour sans fin** ») ?

- La politique c'est comme la mode, un éternel recommencement, rien ne change vraiment -

Martine Leroy

INONDATION (S)



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.



Le précédent article de [MédiaChartres](#), avait-il des relents de prémonitions ?

<https://mediachartres.fr/2025/01/27/armageddon/>

Dans le monde d'aujourd'hui, dominé par une actualité « **blues** » , « ensauvagement de la jeune génération, déserts médicaux, individualisme chronique de la population, justice/police en pleine déconfiture, politiciens à la ramasse, etc »

Le climat du « bien vivre » se délite au quotidien de plus en plus vite, certains évitent d'en faire « **écho » (?)**

Le climat, c'est aussi celui du temps, des intempéries à répétitions qui bouleversent la vie de milliers de personnes.

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/eboulement-en-savoie-1-500-naufrages-de-la-route-heberges-cette-nuit-laces-aux-stations-de-ski-encore-complique-02-02-2025-QAS4YZ5JCVCYVCSHCAS7UWV5FU.php>

https://actu.fr/planete/climat/cruces-historiques-pourquoi-ces-inondations-records-en-france-sont-liees-au-changement-climatique_62181129.html

Dans l'agglomération de Chartres, elles sont bien réelles et visibles:



MédiaChartres



28/01/2025



28/01/2025



28/01/2025



Les pouvoirs publics se disent impuissants, il existe pourtant de possibles solutions :

[https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/280125/eric-daniel-l-acombe-urbaniste-n-arrete-pas-une-inondation-s-y-adapte?utm_source=quotidienne-20250128-190913&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-\[QUOTIDIENNE\]-quotidienne-20250128-190913&M_BT=1654172231343](https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/280125/eric-daniel-l-acombe-urbaniste-n-arrete-pas-une-inondation-s-y-adapte?utm_source=quotidienne-20250128-190913&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-[QUOTIDIENNE]-quotidienne-20250128-190913&M_BT=1654172231343)

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/cruces-il-faut-aprendre-a-vivre-avec-l-inondation-souligne-un-architecte-et-urbaniste-7493990>

Le coût de la vie depuis le 1er février : https://actu.fr/economie/tabac-epargne-prix-de-l-electricite-autoroutes-tout-ce-qui-change-au-1er-fevrier-2025_62163569.html

Les licenciements à venir, la Banque de France estime par ailleurs que 143 000 emplois pourraient disparaître en 2025, principalement dans les secteurs industriels et les services à faible valeur ajoutée.

<https://www.economiamatin.fr/chomage-augmentation-emploi-france-crise-2025>

Local : https://www.lechorepublicain.fr/luce-28110/economie/34-emplois-menaces-par-le-projet-de-fermeture-d-un-site-industriel-d-hydro-a-luce_14632765/

Enfants en danger : l'État rappelé à l'ordre par le Défenseur des droits : du 29/01/2025

<https://www.defenseurdesdroits.fr/protection-de-lenfance-808>

https://www.mediapart.fr/journal/france/290125/enfants-en-danger-l-etat-rappelle-l-ordre-par-le-defenseur-des-droits?utm_source=quotidienne-20250129-200606&utm_medium=email

[&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtr=EREC-83-\[QUOTIDIENNE\]-quotidienne-20250129-200606&M_BT=1654172231343](#)



Une où deux petites (et dernières) « bonnes nouvelles », pour la route... **et celles-ci -ci sont de taille !**

https://actu.fr/sciences-technologie/un-asteroide-gros-comme-un-terrain-de-foot-pourrait-frapper-la-terre-pourquoi-2024-yr4-inquiete_62181487.html

https://actu.fr/monde/horloge-de-l-apocalypse-avec-donald-trump-l-humanite-n-a-jamais-ete-aussi-pres-de-la-catastrophe_62179957.html





Dans la course à la gouvernance du monde, l'IA est largement en tête, et la guerre fait rage, faisant des perdants (pour 600 Md- milliards de dollars- en une seule journée), la suite promet d'être « spectaculaire» :

https://www.abcbourse.com/marches/nvidia%E2%80%AF-un-crash-boursier-historique-a-cause-de-deepseek_654679

Après ce flot d'informations, MédiaChartres maintient le cap, sur la vision de l'avenir du monde, de Chartres et de l'agglomération.



Noël Lechable

ARMAGEDDON



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

MédiaChartres, ouvre une parenthèse sur l'état général des habitations de Chartres et des alentours.

Nombreux sont les chantiers « **promotions immobilières** » en cours où en projets, malgré le contexte déficient, qui touche de plein fouet le secteur.

https://www.bfmtv.com/immobilier/construction/agences-promoteurs-les-faillites-d-entreprises-ont-explose-en-2024-dans-l-immobilier_AV-202501210635.html

Les raisons sont multiples : pouvoir d'achat en berne, crainte du lendemain, taux d'intérêt des prêts, incertitude du marché du travail, crise politique, menaces géopolitiques, peur de l'avenir, suppression des aides à la rénovation, etc. La liste est de plus en plus longue et non-exhaustive.

Un climat anxiogène (peut-être voulu et créé pour mieux contrôler les populations ?) « simple extrapolation ».

La nature accentue le phénomène par le dérèglement climatique, qui à des répercussions, souvent dramatiques sur notre quotidien.

À l'exemple des habitations, qui subissent les affres des variations phénoménales de températures (quatre saisons en une semaine).

Les pouvoirs publics évitent de trop médiatiser le sujet, hausses vertigineuses des tarifs des compagnies d'assurance, elles refusent pour certaines, d'assurer les risques de « **catastrophes naturelles** », ce qui à décidé un maire d'une petite commune de France, de prendre un arrêté « **d'interdiction de catastrophe naturelle** » !

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/menton/insolite-sans-assurance-un-maire-veut-interdire-les-catastrophes-naturelles-sur-son-territoire-3084982.html>

Les arrêtés de mise périls ne se comptent plus, et les budgets comme les artisans, sont dans l'impasse.

Voyez **plutôt**
: <https://www.facebook.com/HaroldHuwart/videos/1333321617653086/>

Le monde va à vau-l'eau et l'attention des personnes ne retient (au mieux), que la « **vérité des médias** » .



Un monde étrange qui continue de tourner [...], mais avec deux questions existentielles, comment et jusqu'à quand ?



2025 début du changement de la vie de millions de personnes, **l'intelligence artificielle** va faire sa grande rentrée et imposée Ses nouvelles règles et surtout, changer les modes de vies sûr la planète, être gouverné par des mégas data centers gigantesques.



MédiaChartres, reste nostalgique de ce monde qui va disparaître au « **profit-S** » de celui de demain.

Sylvie Muller